



Mot du Révérend Père Hady Mahfouz, Recteur de l'Université Saint-Esprit de Kaslik

Inauguration du colloque de la Faculté de Droit sur le droit à la retraite

Quel avenir pour notre droit à la retraite au Liban ?

Le 29 avril 2013

*Excellence Monsieur Salim Jreissaty, ministre du Travail,
Eminentes personnalités des mondes juridique, politique et civil,
Honorables membres du Conseil de l'USEK,
Chers enseignants et enseignants-chercheurs,
Chers étudiants,
Chers amis de l'USEK,*

Il me plaît de me retrouver parmi vous, dans le cadre de la séance inaugurale du colloque de notre Faculté de Droit, se consacrant à la thématique de l'avenir de notre droit à la retraite au Liban. En effet, le sujet est d'une actualité indéniable dans notre pays, où la question du travail et son rapport aux problématiques, liées au financement de la retraite parallèlement au déficit économique de l'Etat, n'ont toujours pas été tranchées.

La retraite est au cœur des droits de l'homme et, en l'occurrence, des droits sociaux par excellence. Il y va en fait de la dignité de l'homme qui, au bout d'une vie de travail et d'engagement au sein de sa société, doit pouvoir jouir en toute sérénité d'un sentiment de sécurité lui assurant le maintien d'une vie digne au cours de ses vieux jours. En effet, c'est bien le droit du travailleur de voir lui revenir une partie du produit de ses années de labeur, que ce soit en termes de revenus, de protection, de sécurité, etc. Ce droit lui permet ainsi de s'affranchir de la dépendance ô combien inconvenante de ses enfants ou, pis encore, de la charité publique !

Dans son *Encyclique Caritas in Veritate*, sa Sainteté le pape Benoît XVI, consacrant le chapitre V à « La collaboration de la famille humaine », évoque cette contribution, dans les deux sens, de l'homme au développement de sa société et de celle-ci au bien-être du citoyen. Il parle ainsi de manière insistante du motif fondateur de la dignité humaine, notamment dans son lien au monde du travail :

Que veut dire le mot « digne » lorsqu'il est appliqué au travail? Il signifie un travail qui, dans chaque société, soit l'expression de la dignité essentielle de tout homme et de toute femme : un travail choisi librement, qui associe efficacement les travailleurs, hommes et femmes, au développement de leur communauté; un travail qui, de cette manière, permette aux travailleurs d'être respectés sans aucune discrimination; un travail qui donne les moyens de pourvoir aux nécessités de la famille et de scolariser les enfants, sans que ceux-ci ne soient eux-mêmes obligés de travailler; un travail qui permette aux travailleurs de s'organiser librement et de faire entendre leur voix; un travail qui laisse un temps suffisant pour retrouver ses propres racines au niveau personnel, familial et spirituel; un travail qui assure aux travailleurs parvenus à l'âge de la

retraite des conditions de vie dignes. (Encyclique Caritas in Veritate, ch. V. 63)

Évidemment, l'idéal serait une société d'emplois pour tous, sans chômage, sans pauvreté, avec un plein droit à la retraite, correspondant en tous points aux recommandations de l'Organisation Internationale du Travail. Nous sommes certes conscients qu'il s'agit là de vision utopique dans notre monde aux prises continues avec des mutations socio-économiques dont les conséquences sont souvent, sinon toujours, bien lourdes et contraignantes. Mais il n'en demeure pas moins que tout est perfectible et que nous sommes appelés à tout moment à penser sérieusement notre perfectibilité en tous domaines, plus particulièrement dans le domaine social, où la réflexion et la planification collaboratives, l'échange et l'entraide, sont le levain du développement.

Je tiens à remercier pour l'avènement du présent colloque d'importance majeure, le R. P. Talal Hachem, Doyen Associé de la Faculté de Droit, dont l'administration à la fois intelligente et bienveillante permet à la faculté d'évoluer dans la continuité, principe même de notre mission au sein de notre institution. Le R. P. Talal Hachem a, en effet, étayé son travail par celui de ses prédécesseurs tout en donnant à la Faculté de Droit une nouvelle dimension d'ouverture, en consolidant les relations existantes avec plusieurs universités françaises et européennes, en ajoutant d'autres, et notamment en s'ouvrant aux universités de l'Amérique du Nord, avec lesquelles il a des collaborations actives et probantes.

Je remercie, par la même occasion, toute son équipe, sans la vigilance de laquelle le présent colloque n'aurait sans doute pas pu se concrétiser, pendant même qu'il est d'une importance indéniable de réfléchir sérieusement aux moyens de remédier, dans la mesure du possible, à la paupérisation de notre société et à la condition des plus démunis parmi les retraités.

Tout en espérant que ce colloque sera clôturé par des travaux pouvant ouvrir de réelles perspectives de remédiation et de développement pour la société libanaise, je vous réitère à tous ici présents mes vœux de bienvenue, ainsi que mes sincères félicitations de vous être retrouvés pour débattre de problématiques nous concernant dans le cadre même de notre ancrage social et de notre engagement à la vie.